

INSCRIPTION ET REINSCRIPTION OBLIGATOIRES
A LA DEMI-PENSION

FICHE A REMETTRE AU SERVICE RESTAURATION

LES ELEVES DEJA INSCRITS ADMINISTRATIVEMENT DEVRONT **OBLIGATOIREMENT SE REINSCRIRE A LA DEMI-PENSION ET SE PRESENTER AVEC LEUR ANCIENNE CARTE**
LES NOUVEAUX ELEVES DEVRONT VERSER 5.40 € POUR L'ACHAT DE LA CARTE

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tranche QF*	≤183	≤353	≤518	≤689	≤874	≤1078	≤1333	≤1689	≤2388	>2388
Tarifs unitaires	0.50€	1.74€	1.94€	2.15€	2.35€	2.56€	2.76€	3.07€	3.58€	4.09€
À cocher										
TARIFS 20 repas	10.00€	34.80€	38.80€	43.00€	47.00€	51.20€	55.20€	61.40€	71.60€	81.80€

Paiement à joindre **obligatoirement en chèques ou espèces à la fiche d'inscription à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Langevin Wallon de Champigny/Marne.**

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE _____ CLASSE 2022/2023 _____
DATE DE NAISSANCE _____
BOURSIER _____ OUI NON

NOM ET PRENOM DU PERE : _____
NOM ET PRENOM DE LA MERE : _____
AUTRE RESPONSABLE LEGAL : NOM ET PRENOM : _____
Adresse domicile : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tel. Portable et Domicile : _____ Tel. Travail : _____

PIECES A JOINDRE EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

ANCIENS ELEVES	NOUVEAUX ELEVES
<ul style="list-style-type: none">• Attestation de paiement du Quotient Familial de la CAF OU attestation de restauration scolaire issue de https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial avec votre numéro d'allocataire ou de °dossier.	<ul style="list-style-type: none">• Attestation de paiement du Quotient Familial de la CAF OU attestation de restauration scolaire issue de https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial avec votre numéro d'allocataire ou de dossier• Avance par chèque ou espèces de 55.00 € qui comprend l'achat de la carte + repas
<ul style="list-style-type: none">• RIB OBLIGATOIRE du Responsable légal (bourse, remboursements, stages, ...)	<ul style="list-style-type: none">• RIB OBLIGATOIRE du Responsable légal (bourse, remboursements, stages, ...)
<p>Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF vous devez fournir via https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial</p> <ul style="list-style-type: none">• Une attestation de restauration scolaire• Photocopie(s) de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer• Photocopie(s) de l'intégralité du livret de famille	<p>Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF vous devez fournir via : https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial</p> <ul style="list-style-type: none">• Une attestation de restauration scolaire accessible via une calculette sur le site de la Région Ile de France• Photocopie(s) de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer• Photocopie(s) de l'intégralité du livret de famille

IMPORTANT : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REJETE

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la demi-pension 2022/2023

Date : _____ Signature Obligatoire : _____
Père : _____ Mère : _____ Responsable légal : _____